

Charte d'usage des moyens informatiques mis à disposition au sein du collège

La présente charte a pour objet de préciser l'application du règlement intérieur à l'utilisation des moyens informatiques au sein de l'établissement (paragraphe IV.6-2.e) et de rappeler les responsabilités des utilisateurs.

Toute personne de l'établissement est amenée à utiliser les ordinateurs mis à sa disposition au sein du collège (au CDI, dans les salles de cours...) et **s'engage à respecter les règles d'utilisation du matériel informatique définies au sein du collège et la législation en vigueur.**

Respect des règles de déontologie informatique

Les ressources informatiques sont mises à disposition de l'ensemble de la communauté éducative. Chacun doit respecter le matériel mis à sa disposition et ne pas nuire à la bonne utilisation du réseau.

	Droits	Devoirs
Tout utilisateur	peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire.	<p><u>s'engage à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre soin du matériel - respecter les règles d'usage des matériels informatiques précisées par les enseignants (s'inscrire sur la fiche de poste en début de séance, ranger son poste de travail en fin de séance, ...) - ne pas effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers...) - ne pas endommager le système informatique de l'établissement.
	Les informations de chaque utilisateur seront protégées.	<p><u>s'engage à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - respecter les règles de sécurité - ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des informations ne lui appartenant pas - ne pas accéder à des informations appartenant à un autre utilisateur sans son autorisation. - informer le professeur pour toute anomalie constatée.

Accès aux ressources et matériels informatiques

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques. Les élèves sont aidés, conseillés et guidés dans leur utilisation des ordinateurs, leur utilisation d'Internet et des réseaux numériques.

	Droits	Devoirs
Tout utilisateur	se voit attribuer un compte individuel (nom d'utilisateur et mot de passe) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique et aux différentes ressources. Ce droit d'accès temporaire est supprimé dès que l'utilisateur ne fait plus partie de l'établissement.	<p><u>s'engage à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ne pas divulguer son mot de passe à d'autres utilisateurs : chacun reste responsable de l'utilisation faite à l'aide de son code utilisateur. - ne pas utiliser un autre code utilisateur que le sien - signaler au professeur et sur la fiche de poste tout problème. - ne pas utiliser de support numérique externe (clé USB, lecteur mp3, CD, DVD, cartes, ...) sans l'accord préalable du professeur.
	peut se connecter sur Internet afin de mener des recherches d'informations à but scolaire.	<p><u>s'engage à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - n'accéder qu'aux ressources informatiques indiquées par le professeur (fichiers, sites web, etc...), et demander l'autorisation du professeur pour toute autre activité - demander l'autorisation au professeur pour imprimer des documents

Respect de la législation

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (sa vie, son image..). Il doit lui-même respecter l'ordre public. L'établissement s'engage à détenir et à conserver, pendant un temps limité et uniquement pour pouvoir les communiquer aux autorités judiciaires, les données permettant d'identifier tout utilisateur des services, et à lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

	Droits	Devoirs
Tout utilisateur	peut demander à ce que sa vie privée soit respectée.	s'engage lors d'échanges de courriels ou de publications sur le web à ne pas : - harceler ou porter atteinte à la dignité humaine d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants - diffuser des informations injurieuses, diffamatoires ou pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui. - publier des photos sans l'autorisation des personnes représentées
	bénéficie d'une protection par filtrage automatique des sites Internet.	doit respecter l'ordre public, et s'engage à ne pas : - diffuser des informations faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie - consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.

Chaque auteur possède sur les oeuvres créées un droit de propriété intellectuelle. Son autorisation est obligatoire pour reproduire sa production (son, image, texte...).

	Droits	Devoirs
Tout utilisateur	ayant réalisé des productions, ne verra pas ses travaux publiés ou reproduits sans avoir donné son autorisation.	s'engage à respecter la propriété intellectuelle en : - ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi (seules les copies de sauvegarde sont autorisées) - n'utilisant pas de copies illégales - ne publiant pas des productions sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s). - ne faisant pas de copier-coller de tout ou partie d'une page Internet pour se l'approprier dans un travail personnel. - n'altérant pas les informations appartenant à d'autres utilisateurs - ne téléchargeant pas de fichiers (logiciel, texte, son, musique, image, vidéo) sans autorisation de l'auteur du fichier

Toute correspondance privée bénéficie d'une protection : le secret de la correspondance.

	Droits	Devoirs
Tout utilisateur	peut demander la confidentialité de sa correspondance privée.	s'engage à : - respecter le secret de correspondance de ses camarades - utiliser la messagerie électronique selon les conditions fixées par les enseignants.

Acceptation de la charte d'utilisation de l'informatique au collège Georges Pompidou

Nom :

Prénom :

Classe :

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Collège (adoptée par le Conseil d'Administration en date du 08/02/2011) et m'engage à la respecter sous peine de perdre mon droit d'accès au réseau du collège, et de voir appliquer les sanctions administratives et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Date :

Signature du
responsable légal

Signature de l'élève

Signature du
Chef d'établissement